

EURO-BAC

Standard Langue maternelle "Français"

Evaluation réalisée par :
EPC-Lausanne
Ecole professionnelle commerciale

L'institution répondante en Suisse

la Conférence suisse des directeurs d'écoles professionnelles et de métiers.

Direction du Projet en Suisse

Sigrid Friedrichs, Ländischstrasse 107, CH-8706 Meilen, friedrichs@freesurf.ch

Dr. Emil Wettstein, Nordstrasse 138, CH-8037 Zürich, mail@eWettstein.ch

Coordinateur en Romandie

Dr. Jean-Pierre Gindroz, CPLN, CH-2007 Neuchâtel, Jean-Pierre.Gindroz@cpln.ch

Rapport Eurobac

À: Yves Forestier
De: CE, FY, LZ, MO
Date: 02.08.01
Objet: Rapport Eurobac définitif

1) Documentation, éléments de référence et matériel utilisés

Dans le cadre du groupe de français de l'EPCL, la réflexion sur les exigences Eurobac a été conduite sur la base d'un ensemble de documents comprenant : les PEC actuellement utilisés dans les deux filières «maturité» (Mpc1 et Mpc+1), le matériel pédagogique employé dans les deux filières (ouvrages critiques, manuels de dissertation, corpus de lecture, etc.), le programme propre à chacune des filières (en fait, la transposition des PEC dans les programmes concrets, tels qu'ils sont actuellement dispensés à l'EPCL), les épreuves d'examen (oral et écrit) des deux filières. Les PEC propres aux maturités «académiques» ont aussi été évoquées dans le cadre du groupe de réflexion.

2) Conduite de l'évaluation

Les appréciations formulées se basent sur une application éventuelle du standard aux deux voies «maturités» proposées par l'EPC : le modèle en trois ans (maturité intégrée) et le modèle en un an (maturité +1). Les conclusions de ce rapport seront d'ailleurs différencierées, en fonction des spécificités propres à ces deux filières (notamment, les dotations horaires, favorisant nettement la maturité intégrée si l'on réfléchit en termes de faisabilité du projet Eurobac).

Quant au degré d'implication du corps enseignant, il a été jugé préférable de ne consulter que des enseignants expérimentés, impliqués dans les classes de maturité depuis leur origine (ou du moins, les enseignants ayant pu conduire une classe de maturité jusqu'aux examens finals). Quatre personnes ont ainsi été approchées (sur les six enseignants en classe de maturité). Tous les autres collègues de l'établissement n'ayant jamais enseigné dans les classes de maturité, il s'agit donc d'un pourcentage très représentatif, dans le cadre de notre établissement, du moins.

3) Vérification en classe

Pour des raisons de dotation horaire et de surcharge des programmes actuels, il n'a pas semblé judicieux à l'ensemble des intéressés d'effectuer un test de faisabilité en classe. Si l'on se base sur le standard actuel, un test aurait demandé une mobilisation équivalente à ... 4 semaines de cours (modèle intégré) et deux semaines (modèle +1) : un luxe qu'aucun enseignant ne pouvait se permettre. Par contre, il n'était pas difficile d'évaluer la faisabilité d'une partie de l'examen (notamment l'exercice de dissertation et de présentation orale) dans la mesure où les deux exercices font l'objet d'un examen au sein de nos propres filières «maturité». Pour résumé : entre impossibilité et redondance, il a été décidé de ne pas tester le standard.

4. 1) Analyse comparative entre les standards et les programmes helvétiques de la MP

A) Objectifs généraux :

Dans leur formulation générale, le groupe de travail n'a constaté aucune divergence majeure entre les standards proposés par EUROBAC et les PEC actuels des deux filières de maturité.

B) Objectifs particuliers :

Là aussi, les compétences requises sont de même nature et visent des savoirs identiques. Les examens proposés dans le standard EUROBAC à notre disposition sont en tous points identiques aux exigences visées par l'examen MPC, à une nuance près : il convient en effet d'insister sur le fait que le domaine des textes professionnels (troisième exemple du document distribué, pp. 12 ss) ne ressortit pas au cours de « français langue maternelle » tel qu'il est prévu par le PEC. Il relève de la compétence des cours de correspondance et de communication. Si le français, devait prendre en charge ce problème du texte professionnel, ce ne pourrait être au détriment des autres impératifs, et donc nécessiterait une augmentation de la grille horaire.

Le problème serait aussi aigu en MPCi qu'en MPC+, deux formations pour lesquelles la dotation horaire est déjà très restreinte.

4.2) Présentation des résultats de l'analyse comparative

A et B) Objectifs atteints vs pas atteints par la MP

Dans le détail des buts visés par le standard, tels qu'ils sont énoncés par à la page 2 du document distribué, on peut nuancer nos conclusions de la manière suivante :

a) les objectifs suivants sont pleinement atteints par la MP actuelle :

- la compréhension et l'analyse du sens et la portée de textes professionnels, littéraires ou autres, l'identification de la situation d'énonciation afin de situer les textes dans leur contexte historique, culturel et social ;
- la transmission orale des connaissances, par le biais d'une sélection des informations pertinentes et leur organisation structurée ;
- le travail de groupe ;

b) les objectifs suivants sont, de manière moins consensuelle et généralisable, atteints par la MP actuelle :

- la maîtrise du français technique (grammaire, syntaxe, orthographe, vocabulaire) de manière à pouvoir rédiger des textes sans fautes ;

c) les objectifs suivants ne semblent pas centraux dans l'enseignement actuel du français dans les filières « maturité », ou ne relèvent pas directement de l'enseignement du français :

- la rédaction d'écrits professionnels ou autres, respectant les caractéristiques formelles de ceux-ci ;
- l'utilisation de moyens informatiques dans la perspective d'une présentation digne de ce nom.

C) Conditions de réalisation des objectifs

Il ressort de la consultation du corps enseignant que les objectifs proposés par le standard pourraient être réalisés :

1) en modifiant le standard

- Comme suggéré plus haut, l'exercice de rédaction professionnelle ne devrait pas relever de l'enseignant de français, déjà investi dans des tâches suffisamment lourdes et exigeantes : il devrait rester du ressort des maîtres de communication/correspondance, comme c'est le cas aujourd'hui.
- Un autre exercice laisse globalement perplexe le corps enseignant : celui de la synthèse de documents (cf. document distribué, pp. 3 ss). Ne pourrait-on pas imaginer un véritable exercice de dissertation qui, dans la discussion des arguments, tienne compte de positions antithétiques (ou complémentaires) développées par deux documents (textes, selon les modèles proposés) dont la lecture serait imposée ? Dans la formulation actuelle, on a l'impression que l'idéal de présentation textuelle se définit par un super-résumé de 4 textes, saupoudré d'un avis personnel. Pour avoir longuement pratiqué l'exercice du résumé, le corps enseignant consulté déplore une certaine « gratuité » de l'exercice ; de même, il remarque que dans la pratique, les critères d'évaluation d'un tel exercice restent, par définition, problématiques. Ceux qui sont proposés par la consultante ne semblent guère plus éclairants (et plus ils sont nombreux, plus l'appréciation devient elle-même impossible). Une dissertation « orientée » permettrait non seulement de tester ce que l'élève a compris des documents qu'il doit synthétiser, mais surtout, de voir comment il les emploie ... Les critères d'appréciation (cf. page 8) sont eux-mêmes incroyables (ou révélateurs, c'est selon ...) : sanctionner l'usage abusif des appréciations personnelles constitue, à nos yeux, une des meilleures invitations à ne plus « penser » ... du tout ...

2) en modifiant les exigences de la maturité actuelle

La prise en compte de l'ensemble des exigences formulées dans le standard EUROBAC ne serait applicable, dans le contexte actuel des classes de maturité, qu'en relevant de manière conséquente la dotation horaire des heures de français ; un alignement sur la dotation horaire des maturités « académiques » semblerait ici absolument nécessaire. La crédibilité a un prix : 4 périodes hebdomadaires de français dans les classes MPCi et 6 périodes hebdomadaires dans les classes MPC +1. Dans le cas contraire, l'actualisation complète du standard relèverait de la seule UTOPIE.

Répétons-le : la maturité actuelle prépare parfaitement les candidats à l'exercice de dissertation et de présentation orale, mais elle dispose de peu de temps pour des exercices de soutien (orthographe, syntaxe, vocabulaire) ou pour de grands exercices de synthèse. Tout ce qu'un ajustement de l'enseignement actuel demanderait pour se conformer au standard d'Eurobac s'accompagnerait d'une perte qualitative non négligeable sur le niveau actuellement atteint par les élèves de maturité. Seul un ajustement horaire permettrait d'inclure des exigences supplémentaires.

5) Appréciation sur le plan formel du standard

Au plan de son applicabilité en tant que programme cadre, le standard est tout à fait compatible avec l'esprit de la maturité actuelle, pour autant que l'on tienne compte des remarques ci-dessus. Dans le cas contraire, il serait, à proprement parler, intenable.

Au plan de son degré d'acceptabilité par les enseignants, il en va de même. Très motivant dans sa diversité et dans ses perspectives, le standard Eurobac reste attrayant, pour autant qu'on donne à l'enseignant les moyens de sa réalisation. Actuellement, aucune plage horaire de quatre heures pleines n'est prévue dans la version MPCi. La mise en place d'un examen de cette durée ne peut être légitime que si des travaux de cette même durée sont possibles durant leur formation...D'une manière générale, enfin, il est à noter que la maturité professionnelle ne diffère pas, par nature, de la voie académique. A ceci près que pour des requêtes identiques (compétences examinées), les « maturants – apprentis » sont lourdement préterités dans les horaires de leur cursus. Les autorités compétentes devraient (enfin) en prendre conscience, afin de donner aux élèves (et aux enseignants) les moyens de leurs promesses ...

Au plan de la lisibilité par les élèves, aucune remarque spécifique n'est à relever : les objectifs sont clairement formulés, les exigences et les critères d'appréciation parfaitement transparents, et les consignes sans ambiguïté. Seul grief majeur, unanimement relevé : le temps de préparation à l'épreuve orale reste trop court : une durée de 30 minutes s'impose, dans ce type d'exercice ; le temps d'interrogation, quant à lui, pourrait être diminué de 5 minutes – un quart d'heure suffisant largement, dans ce type d'évaluation.

6) Incidences d'une éventuelle introduction des standards dans les filières MP en Suisse

Au plan de l'enseignement de la branche elle-même, force est de constater que l'élévation des exigences (évidentes dans le projet Eurobac) devrait idéalement appeler une élévation des critères de sélection des futurs candidats à la maturité. Les nombreux échecs déjà constatés dans le modèle actuel laissent présager du pire si les compétences exigées à l'inscription des « maturants » ne s'aligne pas sur les visées du standard. L'idée d'une maturité « par niveau » devrait être soulevée ici : la généralisation du standard est-elle souhaitable ? Est-elle seulement possible ? Ne conviendrait-il pas de distinguer des formations « avec » ou «sans » certifications internationales ? Les interrogations sont légitimes, et elles devraient intéresser les « décideurs » ...

Au plan de l'évaluation finale, l'avis du corps enseignant reste mitigé. La crainte reste vive que l'idée de « standardisation » implique nécessairement « instrumentalisation » de la langue, et que les stéréotypes thématiques et formels (inhérents à l'idée d'épreuve commune) finissent par nuire à

l'esprit de nuance et de réflexion qui restent parmi les idéaux incontournables de l'enseignement de français, du moins dans les classes de maturité. La possibilité d'un accès aux universités perdrat alors de sa crédibilité, si l'on devait concéder sur le plan des contenus et des procédures tout ce qui, précisément, relève de l'autonomie critique, de l'ouverture culturelle, etc., exigées plus tard par la formation universitaire.

Au plan de la reconnaissance au degré tertiaire universitaire, les conclusions ci-dessus s'appliquent pleinement ici. Si le standard vise l'accès pour tous (les « maturants ») à l'université, et si l'on accepte que les compétences et les objectifs décrits par le standard amènent bien aux portes de l'université (ce que, en théorie, le corps enseignant consulté serait prêt à admettre), alors il devient impératif que des moyens *ad hoc* soient mis en œuvre ; nous en rappellerons ici, en guise de conclusion, les deux principes les plus déterminants : le rehaussement des exigences d'entrée en classe de maturité et le relèvement conséquent des heures de français dispensées dans les classes de maturité.

Pour la section de français,

Marc CEPL